Image not found or type unknown

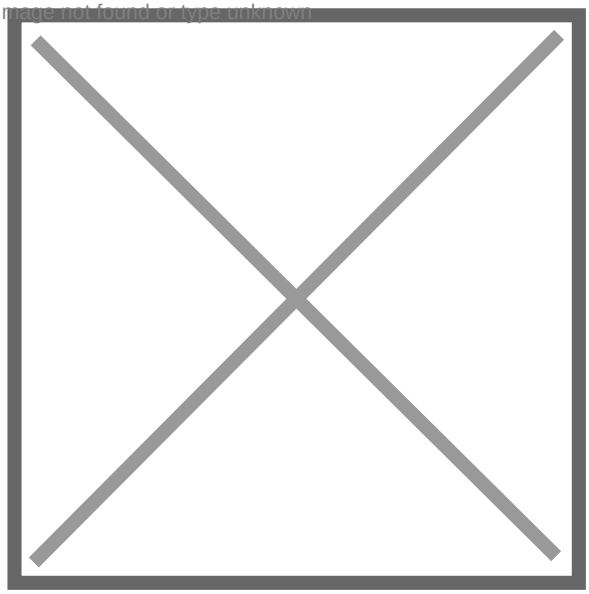

Divorcé mon ex femme réclame des ariérés d indexation de la pensi

Par **steflo**, le **26/04/2008** à **10:04**

bonjour cette semaine j ai recu un recommandé de mon ex qui me réclame des ariérés d indexation de la pension alimentaire selon l indice de l insee alors que nous avions convenu d un commun accord de ne pas augmenter cette pension vu que je prenai en compte d autre frais beaucoup plus honéreux .Celle ci me réclame 360 euros a payer sous 8 jours alors que les chèques en plus de celui de la pension alimentaire que je lui ai fait ces 5 dernières années s élève a 1500 euros cette somme comprend les frais de scolarité et le paiement de la cantine scolaire suis je obligé de lui payer ses 360 euros si oui suis je obligé de le faire sous 8 jours ou puis je etaler le paiement en 10 fois.Sur mon divorce j ai stipule que je prenai en charge les frais de scolarité elle me dit que cela comprend inscription cantine vetements de sport pour l ecole et toutes fournitures scolaire et frais liés a la scolarité alors qu un avocat m a dit que les frais de scolarité etait uniquement les frais d inscription a l ecole et que la cantine etait a payer par le parent qui voulait que l enfant mange a la cantine qui a raison que dois je payer. Ensuite a t elle le droit de telephoner a mon fils lorsqu il est en visite chez moi comme elle le veut ou puis je lui interdire de telephoner chez moi pendant cette periode de visite. Pouvez vous egalement me donner les dates exacte des vacances juillet aout sachant que j ai mon fils au mois de juillet quand dois je aller le chercher et quand dois je le ramener MERCI BEAUCOUP J ATTEND AVEC IMPATIENCE VOTRE REPONSE CAR LA JE SUIS DANS UNE GROSSE GALERE ET JE N EN VOIT PAS LA FIN

Par **ly31**, le **26/04/2008** à **12:48**

Bonjour,

Qu'elle est sur votre ordonnance de divorce, la précision concernant les vacances scolaires ? ? ?

A vous lire

ly31

Par **steflo**, le **26/04/2008** à **15:12**

La précision est première moitié année paire deuxième moitié année impaire
merci

Par **ly31**, le **26/04/2008** à **17:41**

Bonjour,

A quelle zone scolaire appartiennent vos enfants, zone A, B ou C ? ? ?

A vous lire

ly31

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés